

LA NORME R65

Norme européenne pour les équipements spéciaux de signalisation lumineuse

Quels sont les critères pour être homologué R65 ?



1

Puissance lumineuse



2

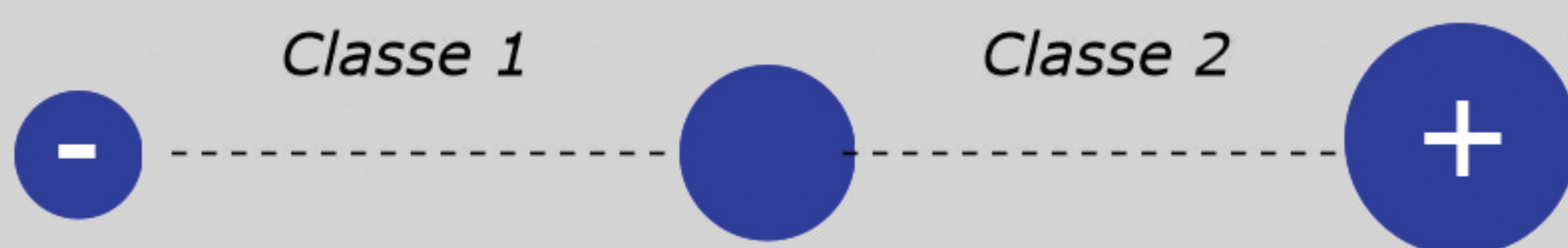
Colorimétrie



3

Type de clignotement

La puissance lumineuse détermine la classe de l'homologation R65



La puissance lumineuse du mode nuit de la classe 2 est équivalente à la puissance lumineuse de la classe 1

La colorimétrie et le mode de clignotement font varier l'homologation R65

Un équipement est homologué R65 classe 2 pour certaines conditions d'utilisation



Une homologation pour la couleur bleue n'implique pas la même homologation pour la couleur orange



Une homologation pour un mode flash n'implique pas la même homologation pour un mode rotatif



Le nombre de LED ou d'étages de LED ne permet pas d'assurer une homologation R65

Quelles applications ?



L'homologation R65 Classe 1 au minimum est une obligation du code de la route pour les équipements de signalisation lumineuse des véhicules prioritaires ou à facilité de progression

